



Ali Laïdi  
Loïk le Floch Prigent  
Me Ardavan Amir Aslani  
Me Olivier de Maison Rouge

Compte rendu :

## CONFERENCE *LE DROIT, ARME DE PUISSANCE ECONOMIQUE ?*

---

Organisée par le Cercle Droits et Libertés, le 12.02.20, 19h30

Cercle droits libertés : Association, organisations de débats depuis 5 ans.

### Introduction :

Grandes entreprises européennes ont fait les frais des lois américaines lors de la guerre économique.

Rapport Gauvin : les poursuites engagées par les USA ont pour but des intérêts économiques.

La France semble avoir pris conscience de cela. Mais cela sera-t-il suffisant ?

Cette guerre économique se fait par le droit américain.

### I- Ali Laïdi :

Chercheur depuis 25 ans, école de pensée de la guerre économique. Exterritorialité du droit américain : le Congrès US estime que les lois votées s'appliquent sur la planète. Notamment dans la lutte contre la corruption et la lutte contre les embargos décidés par les USA.

- Lutte contre la corruption : Watergate, 1970s. On découvre que les entreprises corrompent pour obtenir des marchés à l'étranger. Sous l'administration Ford, la corruption n'est pas interdite mais ce qui est interdit c'est de ne pas déclarer ses pots-de-vin dans le cahier des comptes. Mais Carter arrive au pouvoir et interdit purement et simplement ces pratiques. Problème : cette loi s'applique aux entreprises US qui, ne pouvant plus utiliser la corruption pour gagner des marchés, se voient reléguées par les entreprises étrangères qui peuvent toujours verser des pots-de-vin : « concurrence déloyale » ? Donc l'administration Carter va s'affairer à appliquer cette règle au monde entier.
- Lutte contre la violation des embargos : les USA estiment qu'il y a des pays voyous (*Rogue States*) avec lesquels les entreprises américaines ne doivent pas faire des affaires et donc les autres pays non plus. Loi Helms-Burton (officiellement : *Cuban Liberty and Democratic Solidarity* par exemple, votée en 96, qui concerne Cuba et interdit de faire des affaires avec Cuba. C'est une loi politique qui vise à déstabiliser le régime. Forte ingérence dans les affaires politiques d'un autre pays.

Problème juridique pour Cuba : fondements juridiques discutables car ce n'est pas une menace de sécurité. En revanche l'Iran et la Lybie ont été reconnus plus dangereux donc c'est différent.

Réaction de l'UE qui tente de déposer plainte à l'OMC contre cette loi. Mais la plainte est retirée car Bill Clinton dit aux européens de retirer cette plainte (les USA ne veulent pas être les premiers à être condamné à l'OMC alors que cette organisation porte les valeurs US) et en contrepartie il s'engage à ne pas appliquer le titre 3 qui consisterait à condamner une entreprise étrangère qui « trafiquerait » avec les cubains. Erreur de l'Europe de ne pas discuter la légitimité de cette loi.

Cette loi de 77 couplée avec la loi d'Amato-Kennedy n'ont pas engendré beaucoup de réactions.

Sanctions : ce sont les organismes internationaux qui les posent, on devrait parler de mesures unilatérales pour les décisions des USA.

Après les attaques terroristes en 2001, les américains comprennent qu'ils disposent d'un outil administratif que sont les lois d'extraterritorialité, ils estiment que pour lutter contre le terrorisme, il faut lutter contre le financement du terrorisme qui passe soit par la corruption, soit par le commerce avec les États voyous et donc par la violation des embargos décidés par les USA. Les premières sanctions arrivent après cette période. Outil administratif qui permet de contourner la justice américaine, là c'est l'administration de la justice américaine. Les entreprises sont sommées de « coopérer ».

Coopérer ça veut dire quoi pour une entreprise ? Elle va devoir payer des avocats qui enquêtent contre elle-même. L'entreprise paye les avocats. (800 millions de dollars de frais de justice pour BNP.) Enquête interne menée, les avocats d'origine américaine viennent fouiller et récupérer l'information.

700 millions de corruption pour Alstom...

Il n'y a que les USA qui interdisent le commerce avec l'Iran, ce n'est pas l'ONU ni l'OMC... Washington nous empêche d'exercer notre souveraineté économique en traitant avec Cuba ou l'Iran.

Ce qui intéresse les américains ce ne sont pas forcément les millions ou milliards d'amendes, c'est l'**information** récupérée lors des fouilles internes. Ça nourrit les bases de données des services de renseignements. C'est inscrit dans la loi FISA. La défense des intérêts américains est assurée grâce à ça. Les américains ont changé de stratégie à partir des années 90, ils sont entrés en guerre économique qui passe notamment par la récupération d'informations.

## II- Loïk le Floch Prigent

Chef d'entreprise depuis 1982 jusqu'à maintenant. Le droit a beaucoup évolué durant cette période, notamment la place du juridique dans la conduite des affaires.

Le droit est devenu de plus en plus important depuis des années dans la vie des chefs d'entreprise. La priorité d'un patron c'est de faire de l'industrie, le juridique devrait être en seconde zone. Mais aujourd'hui le temps passé aux affaires juridiques a augmenté. C'est bien 20% de son temps aujourd'hui alors que c'était 1% en 1982.

Un des points fondamentaux qui a conduit à l'utilisation du droit dans la guerre économique c'est la morale américaine : vous n'avez pas le droit de corrompre...

Le Nigéria était dominé par le pétrole, depuis les 80, c'est le pays le plus corrompu de la planète. Les USA sont la puissance étrangère la plus présente dans ce pays et malgré la *morale américaine*, il y a toujours autant de corruption : hypocrisie des américains ?

Les USA voulaient le départ du général pour instaurer la démocratie là-bas, voulaient le convaincre de partir sans actions militaires. Alors président d'Elf, Prigent, à la demande des américains, a négocié la commission (*indemnité*) donnée au général pour qu'il parte et il a ensuite été remboursé par les entreprises américaines. Aujourd'hui ce sont toujours les USA qui règnent sur le Nigéria. Toujours aussi corrompu. Hypocrisie selon lui des USA.

Cas Carlos Ghosn: combat qui existait entre Renault et Nissan, entre français et japonais, pour savoir comment faire cette alliance. Le plan de Ghosn était de standardiser les pièces et de montrer qu'avec une standardisation maximale des pièces, on pouvait quand même fabriquer des voitures différentes : faire des économies d'échelles sans ôter le sentiment d'unicité que l'acheteur de voiture ressent lorsqu'il acquiert une Renault ou une Nissan.

- ⇒ L'outil de la guerre économique jadis utilisé par les USA était maintenant utilisé par d'autres. La seule manière de dégager Renault comme actionnaire majoritaire était de se débarrasser de Ghosn. C'est ce qui a été fait.

Nouvelle étape franchie. La manière de régler les problèmes va être de passer par la justice. L'affaire Ghosn est perçue par les chefs d'entreprises comme quelque chose d'inquiétant, doit-on désertier le Japon ? Ont peur qu'ils leur arrivent la même chose.

La morale américaine selon lui c'est America first.

Le fait d'avoir réagi avec la Loi Sapin II a permis d'aider Airbus. Immédiatement après cette affaire certains conseillers américains de Trump ont pensé réformer cette loi FCPA car ils voient que cela peut s'appliquer sur eux-mêmes (Greg Kelly, citoyen US, emprisonné au Japon avec l'affaire Ghosn). Ce n'est plus l'arme fatale. Il faut en trouver une autre.

Les professions judiciaires prennent donc de l'importance.

Droit européen à la concurrence = « tirer une balle dans le pied » selon lui et freine les intérêts économiques européens.

### III- Maître Ardavan Amir Aslani

Le droit seul ne peut pas agir. Que ce soit la FCPA ou les régimes de sanctions, ces lois ne sanctionnent pas le corrompu mais le corrupteur qui, dans les lois américaines est américain. Les USA ont réussi à étendre la notion de « US person » pour que toutes les entreprises (US et étrangères) tombent sous le coup de la loi : transaction en dollar, recours à un savoir-faire américain.... Donc quasiment tout le monde peut être touché. C'est donc l'interprétation de ces textes qui permet l'extraterritorialité et pas le texte en lui-même

Relations internationales ne sont pas une question de respect du droit international mais sont une fonction du pouvoir économique.

Le cas iranien est révélateur : sanctionne et pousse vers le conflit géopolitique tout une région du monde. Aucune base juridique si ce n'est faire avancer les intérêts américains.

En 2015 : accord entre USA et européens : moyennant l'abandon de ses recherches en nucléaire l'Iran pourrait réintégrer les échanges. L'Iran a abandonné ses recherches. En échange les iraniens ont retrouvé le droit de vendre leur pétrole. Pas pour avoir accès aux marchés financiers internationaux, car comme les transactions en dollars se font sous l'égide des américains aucune banque ne voulait transférer les fonds iraniens.

Pour Me Aslani, ce ne sont pas les USA qui sont forts, ce sont les autres (Iraniens, Européens) qui sont faibles.

Sanction des USA contre la Russie : la Russie ne s'est pas laissée faire. Les chinois non plus ne se laissent pas intimider par les sanctions US, ils achètent du pétrole aux iraniens mais ne sont pas sanctionnés car les USA ont besoin de la Chine et la Chine résiste.

En Europe : faiblesse. Depuis 2016, 15 rapports de l'agence internationale de l'énergie atomique prouvent que l'Iran a respecté de l'accord. Pourtant les USA sont sortis des accords. L'ensemble des acteurs qui s'étaient engagés dans ce nouveau marché iranien se sont retirés. L'Europe a essayé de réagir avec un courrier demandant une dérogation pour les grands acteurs européens (Total, Vinci...). Les USA ont refusé. On voulait créer un OFAC européen. Mais ça ne s'est pas fait. L'UE a voulu légiférer pour éviter de se soumettre aux sanctions, voulait interdire les sanctions sur le territoire européen. Ça ne s'est pas fait.

Création d'INSTEX : société immatriculée à Strasbourg, capital social de 3000 euros partagé entre France, Allemagne et UK. L'idée est de trouver un moyen à l'Iran de faire ses courses en Europe via cette société. INSTEX encaisse les ventes de pétrole iranien et lorsque l'Iran a besoin de camions ou autres marchandises, c'est INSTEX qui achète. Opposition américaine à ce projet. Projet inabouti.

L'Iran a réduit le respect de ses engagements face au nucléaire progressivement car ils ne voient aucun intérêt à être le seul pays à respecter cet accord.

Malgré la non violation de l'Iran des seuils d'enrichissement d'uranium à ne pas dépasser, L'UE a tout de même déféré l'Iran devant le conseil de sécurité pour non-respect des engagements. Car pression des USA : si l'UE ne faisait pas ça le secteur automobile européen se serait vu taxer de plus de 20% aux USA.

L'UE a cédé et a déféré l'Iran devant le conseil de sécurité alors que ce sont les USA qui ne respectaient pas leur accord.

Aujourd'hui en Iran : usines à l'arrêt, déconnectés des banques internationales. On n'est pas à l'abri de débordements face à cette tension.

L'Irak pour pouvoir assurer le besoin énergétique du sud du pays est obligé de demander une dérogation aux américains.

*Power corrupt, absolut power corrupt absolutely.* Lincoln

Le droit n'est que l'aspect visible de l'iceberg, le vrai problème c'est la puissance américaine et notre faiblesse.

#### IV- Maître Olivier de Maison Rouge

Compétition économique, affrontement. Le droit se retrouve instrumentalisé.

Aspects systémiques de cet affrontement : différents systèmes juridiques existent dans le monde. Le droit anglo-saxon est beaucoup régi par la morale.

En 1945 : France et Europe abattues, désindustrialisées. Les USA financent avec le plan Marshall. Mais ils trouvent un moyen de contrôler ces fonds par l'envoi de cabinets anglo-saxon à Paris notamment. On va se mettre à commercer en dollar et ces cabinets anglo-saxons conseillent et gèrent les échanges. Il ne peut pas y avoir double allégeance.

Effacement du droit romano-germanique pour laisser la place au droit anglo-saxon. Soumission librement consentie à ce droit. Les USA nous ont fait plier pour que nous nous alignions sur leur droit.

A cela s'ajoute le contexte de guerre froide, le point de vue de la France c'était de faire valoir son indépendance, sa souveraineté, politique et économique (voir rapport Gauvin). Constitution gaullienne porte cette souveraineté. Cependant des lois vont être dictées à la France progressivement.

Corruption intellectuelle : nos élites vont être enclines à amener des notions de droits anglo-saxon à nos entreprises.

Fin guerre froide = fin d'un monde bipolaire. Monde devenu unipolaire. Donc les services de renseignements étaient désarçonnés. Ils ont réinvesti leurs moyens dans la sphère économique. Les moyens exorbitants se retrouvaient donc investis dans l'économie. Les renseignements ont collecté des données à une échelle jamais vues (le nerf de la confrontation internationale c'est l'INFORMATION).

On utilise le dollar, le catalogue airbus (entreprise européenne) est en dollars...

Les USA vont appliquer leur droit au-delà des frontières sur des individus qui n'ont pas décidé des textes qu'ils vont se voir appliquer ! C'est une interprétation des textes américains qui permet cette extraterritorialité, ce n'est pas compris dans la loi, c'est une interprétation.

On s'est soumis à des amendes, des sanctions. Corruption financière et intellectuelle.

Contremesures :

- Loi de 1996 révisée le 7 août 2018 : art.2 les sanctions n'ont pas d'effet. Mais comment appliquer cela quand on est à l'étranger ?
- Loi Sapin II, 9.12.2016 : Airbus a dû payer au Trésor français. On s'est inspiré du FCPA, les lois d'anti-corruption américaines. Ce sont les cabinets anglo-saxons qui ont porté les idées. Airbus va perdre 3 milliards d'euros. On se tire une balle dans le pied. Loi contreproductive. Les cabinets qui proposent du monitoring sont des cabinets anglo-saxons.

Qu'aurions-nous pu faire ?

La loi de 1968 adoptée dans un contexte de guerre économique, c'était une loi de blocage face à des questionnaires très intrusifs envoyés aux entreprises par les USA. Le législateur a voulu élaborer un mécanisme de filtres au sein de l'administration française pour éviter la fuite de toutes ces informations.

Révision engagée de cette loi de blocage. Il y a participé. Elle permettrait de répondre à l'ingérence américaine. Ça peut être un acte politique fort.

Il faut une vraie volonté politique, sinon les lois ne sont que des tigres de papier.

On parle aujourd'hui d'extraterritorialité mais les américains ne sont peut-être déjà plus là-dedans, une nouvelle guerre froide se livre avec l'émergence de la Chine. Les Chinois vont utiliser les mêmes outils, voir la nouvelle route de la Soie. Ils nouent des contrats avec des opérateurs locaux, il va donc y avoir une nouvelle soumission. Les lois qu'il va falloir songer à adopter aujourd'hui doivent prendre en compte les futurs risques.

Blaise Pascal : *la justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique.*

## V- Débat

**Ali Laïdi :** Les américains ont rendu la corruption inutile et ont trouvé comment soumettre sans corrompre (dans la théorie, le Floch Prigent n'est pas tout à fait d'accord). Les américains, les japonais, les Russes et les Chinois ont une vraie pensée stratégique sur les intérêts économiques. Les européens ont peur de la puissance, notamment à cause des guerres passées. On est resté sur la conception économique d'Adam Smith (le marché c'est la rencontre d'un acheteur et d'un vendeur qui ont le MÊME niveau d'information). Alors que le marché ce n'est pas ça, c'est tout le contraire, c'est le lieu de la concurrence, c'est celui qui remporte la meilleure information qui gagne (vision néoclassique, Hayek, Friedman). Nous n'avons pas compris ça, les USA oui.

Guerre cognitive : maintenir le leadership par la connaissance et l'information. Politique du Pentagone après la guerre : les entreprises deviennent un intérêt politique, elles doivent donc fonctionner en synergie avec l'État. Elles doivent être partout dans le pays qu'elles visent, comme ça le jour où il y a un appel d'offre elles sont déjà prêtes et implantées. Quand les Taïwanais veulent acheter des avions et se tournent vers Airbus cela ne plait pas aux USA qui activent leurs réseaux et leurs think tank en faisant pression. Ils ont toujours une longueur d'avance car ils ont une pensée stratégique. En France on pense que le champ politique a le monopole de la violence alors qu'il y a de la violence dans le champ économique. Guerre économique c'est la sauvegarde des sociétés.

**Loïk le Floch Prigent :** lui, il voit une corruption qui continue de la part des USA, l'exemple du Nigéria. Comment, au vu de l'implantation américaine, il peut y avoir encore un système gangrené par la corruption ?

**Ali Laïdi :** ne dit pas qu'ils ne corrompent pas, exemple Joe Biden, mais ils ont toujours de l'avance.

**Maître Ardavan Amir Aslani :** l'affaire Goshn n'est pas seulement une histoire d'une soirée à Versailles, le problème de fond c'est qu'il se croyait au-delà de la loi, il a réussi à aliéner Macron (ministre à l'époque) et les japonais en prenant 10 milliards et en les rapatriant sur Renault qui ne gagne pas d'argent.

Affaire Alstom très importante : en vendant la branche nucléaire française, on a abandonné la capacité de maintenance des centrales nucléaires, des moteurs des sous-marins nucléaires et du Charles de Gaulle. L'UE n'est pas unie, elle manque donc de discernement.

Absence d'éthique dans la vie des Etats internationaux. Si les USA voulaient vraiment combattre le djihadisme il fallait attaquer l'Arabie Saoudite. Guerre Yémen. Il n'y a pas d'éthique. Constat de puissance, l'éthique n'a pas sa place. Si on avait le courage de le dire on avancerait. Si c'était le CEO de General Motors à la place de Goshn ça n'aurait pas été la même chose...